



## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

### Dépôt du nouveau rôle d'évaluation foncière pour la Ville de Lavaltrie

**Lavaltrie, le 9 novembre 2023** – Conformément à la [Loi sur la fiscalité municipale du Québec](#), la Ville de Lavaltrie a déposé son nouveau rôle d'évaluation foncière. Celui-ci entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et prendra fin le 31 décembre 2026. Cet exercice financier apolitique, qui se tient tous les trois ans, a été réalisé par une firme indépendante dont le mandat a été octroyé par la MRC de D'Auray, suite à un rigoureux processus d'appels d'offres publiques.

Rappelons que la fonction principale du rôle d'évaluation foncière est d'indiquer la valeur de chaque propriété sur la base de sa valeur réelle et qu'il fait en sorte que l'apport financier des contribuables lavaltois soit réparti de façon juste et équitable quant aux coûts reliés aux services municipaux offerts. Le rôle d'évaluation foncière constitue un inventaire des immeubles du territoire et reflète les conditions du marché immobilier en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

#### Faits saillants du rôle d'évaluation foncière

Le rôle d'évaluation 2024-2025-2026, dont la date de référence du marché est le 1<sup>er</sup> juillet 2022, révèle qu'entre le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et le 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

- La valeur totale du parc immobilier de la Ville de Lavaltrie a connu une hausse globale de 55 %. La valeur totale du nouveau rôle d'évaluation est maintenant de 2 775 815 200 \$.
- Le parc immobilier de la Ville de Lavaltrie compte maintenant 6 392 unités d'évaluation, ce qui représente une augmentation de 5,9 % quant au précédent rôle d'évaluation.
- La valeur moyenne des propriétés résidentielles a connu une hausse de 61 %, soit :
  - 64 % pour les résidences unifamiliales ;
  - 62 % pour les condominiums ;
  - 45 % pour les immeubles de 6 logements et plus.
- La valeur moyenne d'une résidence unifamiliale passe de 252 500 \$ à 415 000 \$.

Les propriétaires d'immeubles peuvent dès maintenant prendre connaissance de la nouvelle valeur de leur propriété en consultant le site internet de la [Ville de Lavaltrie](#) ou via la plateforme en ligne [Voilà](#). L'adhésion à cette plateforme est simple et gratuite. Il suffit de consulter le

[lavaltrie.appvoila.com/fr/](http://lavaltrie.appvoila.com/fr/) pour y adhérer. Une fois inscrit, le citoyen peut également y consulter son compte de taxes municipales et les sommes à payer. La Ville de Lavaltrie suggère donc à ses citoyens de s'y inscrire afin d'avoir accès rapidement et facilement à ces données.

#### **Impact sur le compte de taxes municipales**

Chaque année, lors de l'élaboration du budget municipal, l'administration de la Ville et le conseil municipal considèrent le coût des services et détermine le taux de taxation. Il faut savoir que l'augmentation de la valeur foncière d'un immeuble n'entraîne pas automatiquement une augmentation proportionnelle sur le compte de taxes municipales. Le taux de taxation sert plutôt de guide afin de répartir équitablement le fardeau fiscal, en fonction de la valeur des immeubles.

#### **Demande de révision du rôle d'évaluation foncière**

Les personnes en désaccord avec la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière en vigueur peuvent déposer une demande de révision. Pour toute question à ce sujet, les citoyens doivent consulter le site Internet de la [MRC de D'Autray](#).

#### **Informations supplémentaires**

Pour en savoir plus sur le rôle d'évaluation foncière, les citoyens sont invités à consulter le site Internet de la [Ville de Lavaltrie](#). La foire aux questions de la page « Évaluation foncière » permet notamment d'avoir une meilleure compréhension du rôle d'évaluation foncière.